

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Joli Bois'Art

Thème : LE REFLET

« quand l'arbre et l'eau ne font plus qu'un »

Organisateur :

La municipalité de Saint Cyprien dans le cadre de l'exposition du Joli Bois'Art organise

un concours photos du 30 Mars au 20 Mai 2022

Participants :

Le concours est gratuit et ouvert à tous les amateurs à l'exclusion des membres du jury, de leur famille et de la commission organisatrice au sein de la municipalité.

Toute personne mineure qui souhaiterait participer doit justifier d'une autorisation parentale.

Une inscription et deux œuvres maximum par personne sont autorisées.

Modalités de participation :

La participation est strictement normative.

Le concurrent devra remplir intégralement et avec exactitude un bulletin d'inscription et approuver le règlement. Ils sont à retirer directement à l'accueil ou à télécharger sur le site de la mairie de Saint-Cyprien.

Mail : mairie@saintcyprien24.fr

Caractéristiques des œuvres :

Les œuvres seront déposées au format 30x40 cm maximum sur support rigide avec un accrochage.

Les œuvres déposées devront être légendées.

Elles seront exposées anonymement et identifiées par un numéro attribué par les organisateurs pour en garantir l'impartialité.

Le titre choisi devra être reporté **impérativement** sur la fiche d'inscription.

Date limite de dépôt :

Les œuvres, le bulletin d'inscription et les formulaires concernant les droits sont à déposer à l'accueil de la mairie **avant le 20 Mai**.

Droit à l'image :

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre présentée et s'engage à déposer uniquement leurs œuvres originales.

Tout cliché représentant clairement une personne, adulte, mineure ou dépendante, devra être accompagné de l'autorisation de publication des personnes concernées.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de l'œuvre.

Droit de propriété artistique :

Chaque participant garantit qu'il est l'auteur libre de tout droit artistique et autorise leur présentation gratuite sur tous les supports (internet, papier ou autres) publiés par les organisateurs.

Les participants autorisent par avance les organisateurs à publier leur nom et les images des œuvres sur le site internet de la ville et à les utiliser dans toutes manifestations promotionnelles concernant « LE JOLI BOIS 'ART ».

La totalité des œuvres sera exposée le 4 Juin 2022 lors du « JOLI BOIS'ART ».

Exclusions :

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les créations à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Le Jury :

Le jury sera composé de spécialistes reconnus dans le domaine artistique.

Il sélectionnera la meilleure réalisation en appréciant :

- Le respect du thème
- L'originalité
- La qualité

- L'esthétique
- La pertinence de la légende

Le concours sera également soumis au vote du public lors **d'une exposition au « Café de la Traverse», rue Gambetta du 26 au 29 Mai** et lors **du JOLI BOIS' ART, le 4 Juin de 10 h à 16 h.**

Prix :

Un prix du public et un prix du jury seront décernés aux gagnants le 4 Juin vers 18 H.

Les œuvres primées seront exposées pendant 15 Jours à office du tourisme de Saint Cyprien.

Acceptation et application du règlement :

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve de toutes les dispositions du présent règlement.

Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités concernant les préjudices que pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit.



Concours photos du 30 Mars au 20 Mai 2022

Bulletin d'inscription

Tous les champs sont obligatoires, les bulletins non complets ne seront pas pris en considération.

Madame, Monsieur

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél :.....

Mail :.....

J'indique :

Le titre de mon œuvre.....

Sa légende.....

.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter l'intégralité.

Ale.....

Signature

Si le candidat est mineur :

Je soussigné(e)

Nom.....Prénom.....

Représentant légal de :

Nom.....Prénom.....

Donne mon accord pour sa participation au concours.

ALe.....

Signature :

